

L'ACAP, depuis sa création en 1957, s'attache à faire vivre, au-delà de son expertise, les valeurs de solidarité et d'humanisme. Elle emploie un peu plus de 100 salariés et est implantée sur trois sites costarmoricains (St-Brieuc / Taden-Dinan / Ploumagoar-Guingamp). Elle a 3 grandes activités : Protection des majeurs (Curatelle, Tutelle...) avec 2400 personnes accompagnées, la protection de l'Enfance avec des Mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF° avec 250 familles accompagnées et un service d'insertion par le logement avec 5 pensions de famille/résidences accueil sur le département 22 (Dinan, Lamballe, Belle-Isle en Terre, Guingamp et Rostrenen

L'ACAP recrute
Un(e) Déléguée MJPM
Pour son antenne de ST BRIEUC compter du 01/06/2024

en CDI
sur la base de 35 heures hebdomadaires
convention collective UCANSS

Mission :	La/le délégué(e) à la protection judiciaire agit auprès des personnes protégées, dans le respect des valeurs associatives et du projet de service/d'établissement. Elle/il contribue, à travers sa mission de protection et d'accompagnement tutélaire, au développement de ses modes d'intervention et à leur adaptation constante aux évolutions de son secteur d'activité
-----------	---

Activités	<p>La/le délégué MJPM</p> <p>veille en toute confidentialité au respect des droits fondamentaux de la personne, à la garantie de ses libertés individuelles et à la promotion de ses capacités:</p> <ul style="list-style-type: none">• Assiste et/ou représente la personne protégée dans tous les actes de la vie civile, en respectant les principes fondamentaux de la personne protégée, et sa dignité :<ul style="list-style-type: none">• Préservation de la capacité civile, soutien à l'expression et au respect de sa volonté,• Prééminence des intérêts et de la sécurité de la personne protégée,• Respect de ses souhaits et du principe du consentement dans tous les actes de la vie privée• Assure les visites à domicile et les déplacements nécessaires à l'exercice de la mesure• Reçoit dans les locaux de l'ACAP la personne accompagnée et les partenaires• Alerte le responsable de secteur de toute anomalie, difficulté ou risque particulier lié à l'exercice de la mesure• Assiste et/ou représente la personne de l'ouverture à la clôture de la mesure de protection
-----------	--

Profil : **Bac + 2/3**

CNC MJPM, DE ASS, DE CESF, DE ES

Expérience minimale de 3 ans secteur médico-social souhaitée

Permis B exigé

Informations
contractuelles

Convention collective : UCANSS

Classification : 285

Salaire moyen (1 ETP) : 2171.88 € Brut x 14 mois+ 238€ Brut de primé Ségur

**Avantages : chèques déjeuner, mutuelle employeur possible, forfait mobilité,
prime de crèche**

**Moyens mis à disposition : Voiture de service partagée, PC et/ou ordinateurs
portables Référentiel des actes Progiciel**

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées directement par mail à l'attention de Mme POEHR à l'adresse service-rh@acap22.fr